

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 10/07/2024 - 96606 - 1989 B 11133 - 351 537 451 - 1.2.3 GOBELINS

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

SARL 123 GOBELINS

57 59 rue DE LYON
75012 PARIS

APE : 4332A
Siret : 35153745100020

certifié conforme



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 123 GOBELINS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		57 59 rue DE LYON 75012 PARIS		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 5 1 5 3 7 4 5 1 0 0 0 2 0		Néant <input type="checkbox"/>		*	
						Exercice N clos le, 31/12/2023	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	24 680	24 680	
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	30 369	28 474	1 895
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	65 250		65 250
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	13 940		13 940
TOTAL (II)		BJ	BK	134 240	53 154	81 085	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	5 690	4 627	1 063
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	41 557		41 557
		Autres créances (3)	BZ	CA	17 897		17 897
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	300 000		300 000
	Disponibilités	CF	CG	52 053		52 053	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	21 175		21 175	
	TOTAL (III)	CJ	CK	438 374	4 627	433 747	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	572 615	57 782	514 833	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 123 GOBELINS		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)	DA	8 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	800		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	99 737		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	76 128		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	184 666	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	25 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	90 265		
	Dettes fiscales et sociales	DY	133 575		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	81 325			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	330 166		
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	514 833		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	330 166			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
Désignation de l'entreprise : SARL 123 GOBELINS		Néant <input type="checkbox"/> *						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 004 429	FB		FC	1 004 429	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	75 554	FH		FI	75 554	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 079 984	FK		FL	1 079 984	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 079 984
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	268 137	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	7 223	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	341 210	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	9 986	
	Salaires et traitements*					FY	319 512	
	Charges sociales (10)					FZ	128 460	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS - dotations aux provisions*					GA	570
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	949		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 076 052	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	3 932	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	80 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	80 000	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	(35)	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	(35)	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	80 035	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	83 968	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SARL 123 GOBELINS		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	6 396	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	6 396	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(6 396)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	1 443	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 159 984	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 083 855	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	76 128	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	4 729
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	950	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs	A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales				1 667		
Total des Charges Exceptionnelles Sur Exercices Antérieurs				4 729		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	
Divers Régularisations Comptes de Tiers				4 729		

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 123 GOBELINS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 514 833 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 76 129 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/05/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2018-01 du 20 avril 2018, n°2018-02 du 6 juillet 2018 et n°2018-07 du 10 décembre 2018.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Détail des charges à payer

	Montant
Dettes provis. pr congés à payer	22 689,00
Primes de Bilan à Payer	42 200,00
Ch Sociales s/congés à payer	9 076,00
Ch Sociales s/Primes de Bilan	16 880,00
Taxe d apprentissage	479,00
Taxe sur Ameublement CAP	243,00
Charges à payer Electricité	375,52
Charges à payer Prestat Administrat	2 930,00
Charges à payer Honoraires	2 250,00
Total	97 122,52

Détail des charges constatées d'avances

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Cca Locations	14 852,93		
Cca Assurances	5 872,27		
Cca Médecine du Travail	450,00		
Total	21 175,20		

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Autres informations

Tableau des filiales (Simplifié)

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL 123 PORT ROYAL 75005 PARIS	7 500,00	142 735,08	100,00	85 896,88
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

« 1.2.3 GOBELINS »

Société A Responsabilité Limitée

Capital social : 8.000 €

Siège social : 57-59, rue de Lyon – 75012 PARIS

351 537 451 R.C.S. PARIS

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 JUIN 2024

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

Origine :

- résultat bénéficiaire de l'exercice.....76.128,88 €

Affectation proposée :

- poste « report à nouveau » la somme de.....6.128,88 €
- distribution aux Associés d'un dividende de
140,00 € par part sociale, soit la somme de70.000,00 €

Total égal au bénéfice de l'exercice : 76.128,88 €

« Certifiée conforme »
Monsieur Sébastien CAPEL
Gérant

certifiée conforme


« 1.2.3 GOBELINS »

Société A Responsabilité Limitée
Capital social : 8.000 €
Siège social : 57-59, rue de Lyon – 75012 PARIS
351 537 451 R.C.S. PARIS

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 JUIN 2024

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

L'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font ressortir un bénéfice net comptable de 76.128,88 euros qu'elle décide d'affecter ainsi qu'il suit, étant précisé que la réserve légale est dotée à son maximum statutaire et légal :

- poste « report à nouveau » la somme de.....	6.128,88 €
- distribution aux Associés d'un dividende de 140,00 € par part sociale, soit la somme de	<u>70.000,00 €</u>
Total égal au bénéfice de l'exercice :	76.128,88 €

Après affectation, le compte « report à nouveau » créditeur d'une somme de 99.737,93 €, s'établira à la somme de 105.866,81 €.

La mise en paiement des dividendes aura lieu au siège social à compter de ce jour dans le délai légal.

L'Assemblée Générale prend acte que sur ce dividende, il sera retenu par la Société, en sa qualité d'établissement payeur, le prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 %.

L'Assemblée Générale prend également acte que les associés, personnes physiques, qui le souhaitent, pourront opter pour l'imposition de leurs dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu et ainsi bénéficier de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3, 2°, du Code général des impôts. L'Assemblée précise que cette option devra être globale, c'est-à-dire concerner la totalité des revenus du capital de l'associé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

se

Pour satisfaire aux dispositions légales, l'Assemblée Générale rappelle le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois précédents exercices :

Exercice clos le :	Distribution globale :
31/12/2020 :	100.000,00 €
31/12/2021 :	100.000,00 €
31/12/2022 :	140.000,00 €

« Certifiée conforme »
Monsieur Sébastien CAPEL
Gérant

certifiée conforme
